PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 235 publiée le 18 juin 2010

BIENTOT 3 ANS... ET UN BILAN A FAIRE PAR TOUS !

"Je vous invite en outre, chers Confrères, à bien vouloir écrire au Saint-Siège un compte-rendu de vos expériences, trois ans après l'entrée en vigueur de ce Motu proprio. Si de sérieuses difficultés étaient vraiment apparues, on pourrait alors chercher des voies pour y porter remède." Benoît XVI, 7 juillet 2007

Le terme de 3 ans indiqué par le Saint Père dans sa lettre aux évêques accompagnant la promulgation du Motu Proprio Summorum Pontificum rétablissant la liberté de célébration de la messe "traditionnelle" est désormais proche. Un peu partout dans le monde on commence donc à établir un bilan de ces trois années.

I - Les faits

a) Le 27 mai, le blog anglosaxon Rorate Cæli (http://rorate-caeli.blogspot.com/) annonce que les premiers courriers du Vatican - mais sans préciser quel service de la Curie en était à l'origine - sont arrivés dans les diocèses des États-Unis.

b) Deux jours plus tard, Leo Darroch, président de la Fédération internationale Una Voce (fiuv.org), lance un appel à ses correspondants du monde entier pour qu'ils rédigent des rapports détaillés *"reflétant vraiment la situation dans leur pays, afin que Rome ne soit pas dans le doute quant à la réalité de l'application du Motu Proprio"*. Et de préciser : *"Ce n'est pas un secret que de nombreux évêques sont opposés au Motu Proprio Summorum Pontificum et que leurs relations risquent d'illustrer cette antipathie."*
Auteur déjà de deux rapports annuels présentés au Saint Siège sur la réception du Motu Proprio dans les diocèses, Leo Darroch est convaincu que ce troisième rapport est d'une importance capitale *"pour la sauvegarde de la messe et de la liturgie traditionnelles"*. *"En dépit du manque d'enthousiasme épiscopal en de nombreux lieux, l'intérêt pour la liturgie traditionnelle va grandissant. Una Voce reçoit des demandes d'information et d'assistance en provenance de bien des endroits du monde, et notamment d'Amérique Latine et de personnes jeunes."*
Enfin, le président d'Una Voce International conclut son appel par une précision remarquable : *"S'il est juste et naturel que le Souverain Pontife consulte ses évêques, le Motu Proprio indique clairement que le Saint Père est avant tout animé par le souci des prêtres et des laïcs. Il est donc parfaitement légitime que les laïcs fassent connaître à Rome leur sentiment quant à sa mise en œuvre."*

c) Début juin, l'agence catholique allemande kathnews (http://kathnews.de) publie à son tour un texte sans équivoque de l'un de ses chroniqueurs attitrés, Michael Gurtner, qui se prononce lui aussi pour que les prêtres fassent eux-mêmes un rapport de leur expérience du Motu Proprio à Rome.
Soulignant tout d'abord les bienfaits dus au Motu Proprio, l'auteur insiste sur le fait que désormais les prêtres "*ne peuvent pas en principe être empêchés d'utiliser les livres de 1962 par leurs supérieurs*", en tout cas pour leurs messes privées. Non seulement, explique-t-il, les prêtres "ont *clairement le droit de leur côté*" mais plus encore, ils ont les "*encouragements*" du Saint-Père.
Notant ensuite que "*la restauration de l'ancienne liturgie doit aller de pair avec la restauration du dépôt de la foi et la connaissance religieuse*" - car "la *liturgie traditionnelle ne peut pas, seule, remédier à la perte de la foi*" - Michael Gurtner relève néanmoins que cette redécouverte aide à une meilleure compréhension de la façon dont expression intérieure et extérieure de la foi sont liées. À condition, évidemment, que l'accès à la forme extraordinaire soit généreux et que l'on donne aux fidèles "*la réelle possibilité*" d'opter pour celle-ci, notamment pour les sacrements.
Enfin, après avoir constaté que le Motu Proprio avait suscité beaucoup de bonne volonté et de joie chez les jeunes prêtres, l'auteur conclut par une invitation pressante aux prêtres afin qu'ils transmettent leurs expériences à la Commission Ecclesia Dei. Ces rapports individuels sont même, selon lui, "*très utiles et opportuns*" parce qu'ils seront "*plus concrets et directs*" que les recensions épiscopales et que "*plus les récits destinés au Siège Apostolique seront précis, plus l'ancienne liturgie sera renforcée et meilleure sera son évolution future*".

II - LES REFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

a) Il va sans dire qu'aujourd'hui personne ne pense plus que le Motu Proprio puisse être remis en question. Ceux qui avaient cru voir dans cette période de 3

ans une espèce de période ad experimentum au bout de laquelle le Pape déciderait ou non de libéraliser la messe traditionnelle ont bien compris aujourd'hui leur profonde incompréhension du texte du Pape. D'ailleurs, les « gestes » qu'accomplissent ces derniers temps un certain nombre d'évêques français en direction des fidèles et des prêtres attachés à la forme extraordinaire du rite romain (le plus symbolique étant la visite du cardinal Vingt-Trois, Président de la Conférence Épiscopale au pèlerinage de Chrétienté auquel participent plusieurs milliers d'étudiants) montrent qu'ils ont bien compris que le Pape n'envisageait pas de revenir en arrière.

b) Nous pouvons préciser que les courriers arrivés dans les diocèses du monde afin de faire un bilan de ces trois années, proviennent ordinairement des nonciatures apostoliques et ne consistent pas en un questionnaire rigide et détaillé mais simplement en une invitation à rendre compte de ces trois années de lancement de la forme extraordinaire dans l'esprit défini par le Saint Père en 2007. Et cet esprit, c'est celui, en cas de "*sérieuses difficultés*", de "*chercher des voies pour y porter remède*". Une totale liberté est donc laissée aux évêques pour la rédaction de ce qui ne sera donc pas un bilan quantitatif mais qualitatif.

c) En France, la situation est légèrement différente puisque cette demande de bilan a été mise en œuvre l'hiver 2009 par Mgr Planet, évêque de Carcasonne, à la demande de la Conférence des évêques de France (voir notre lettre de Paix Liturgique n°221 du 14 mars 2010). Le questionnaire de Monseigneur Planet est quantitatif (combien de messes mises en place, combien de fidèles...) et ignore les demandes. Ce questionnaire ne reflète que ce que les évêques ont bien voulu autoriser mais pas ce que les fidèles - à qui s'adresse également le Motu proprio - ont demandé. C'est un choix tout à fait respectable mais il convient d'appréhender les conclusions de l'enquête de Mgr Planet à la lumière de cette méthode de travail bien particulière.

d) La conjonction entre l'article allemand et la prise de position très nette du président d'Una Voce International appelant les prêtres à rendre compte eux-mêmes à Rome de l'application réelle et locale du Motu Proprio est un fait notable. Car ce sont deux voix, entendues à Rome, qui s'inquiètent précisément d'un bilan de la forme extraordinaire qui ne reposerait que sur les évêques dont les réticences envers la réintroduction du missel de 1962 – même si elles se sont émoussées avec le temps – sont bien connues.

e) Sur les blogs de fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain, les commentaires vont bon train et rejoignent très souvent (voire dépassent) la position exprimée par Leo Darroch, président de la FIUV : ils vont jusqu'à invoquer « l'esprit de Vatican II » pour demander que les laïcs et les prêtres puissent exprimer directement leur sentiment sur l'application du MP. Un internaute américain demande, pour sa part, que le Saint Père établisse une "structure juridique internationale" pour les prêtres et les fidèles désirant bénéficier du missel de 1962. C'est une demande qui est d'autant plus intéressante qu'elle rejoint des projets élaborés en Curie sous le précédent pontificat et bien connues de celui qui était alors le cardinal Ratzinger pour donner une structure juridique protectrice d'ensemble aux fidèles attachés à la messe traditionnelle.

f) En France, nous avions déjà mis en garde tous ceux qui, refusant de tenir compte de la question des demandes locales, seraient enclins à publier des bilans iréniques. Dès cette semaine, Paix Liturgique publie diocèse par diocèse la liste des paroisses, doyennés ou villes où se sont exprimés des demandeurs qui pour l'heure ne se sont rien vu accorder… aujourd'hui près de 400 !

g) Enfin et surtout, devraient venir des paroles romaines en forme de relance du Motu Proprio. Il paraît vraisemblable aux meilleurs observateurs qu'il ne faut pas attendre de communication ou de signe en provenance de Rome avant, au minimum, le mois de septembre. Car si le 7 juillet prochain marquera les 3 ans de la publication du Motu Proprio, l'anniversaire de sa mise en pratique tombe le 14 septembre et c'est à partir de ce moment-là seulement que le Vatican pourrait se manifester, par exemple par la publication d'instructions précisant le moyen de remédier aux "*sérieuses difficultés*" que le Pape a anticipé dans sa lettre aux évêques de 2007.